



LIGUE DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC



DR Tir Nature Saison 2012

Parmi les Clubs qui se porteront volontaire pour organiser une manche de DR, on privilégiera ceux qui proposent 42 cibles.

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir Nature. Elle se dispute par équipes de clubs. Elle se déroule de janvier à la date limite définie par la FFTA pour qualifier un club au Critérium de France de Tir Nature par équipes de club.

Les comités départementaux peuvent présenter une ou plusieurs équipes départementales. Elles seront classées avec les équipes de clubs mais seule une équipe de club peut remporter la DR.

Trois compétitions seront programmées en fonction du calendrier extérieur ; dans la mesure du possible, le Championnat de Ligue de Tir Nature fera partie de ces trois compétitions.

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 3 tireurs hommes et/ou femmes tirant aux pas adulte sans qu'il y ait de condition liée aux armes.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir Nature.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante* :

Arc droit : + 200
Arc chasse : + 100
Arc nu : + 50
Arc à poulies : 0
Arc libre : - 150

*pondérations conformes aux badges en tir nature.

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	2	36	3	32
4	28	5	24	6	20
7	16	8	12	9	8

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des trois compétitions.

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir Nature. A la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, il reçoit de la Ligue un trophée symbolisant sa victoire. Si son équipe est conforme au règlement de la FFTA, il est qualifié d'office (charge à lui de s'inscrire) pour le Critérium de France de Tir Nature par équipes de club. Sinon, sera qualifié pour le Critérium de France de Tir Nature le 1^{er} club ayant été classé à la DR avec une équipe conforme au règlement de la FFTA.

N.B. : Lors d'une compétition retenue pour la DR, un club peut inscrire hors DR une ou plusieurs autres équipes pour tenter de se qualifier au Critérium de France de Tir Nature par équipes de clubs selon le règlement en vigueur à la FFTA. Les modalités financières qui suivent ne s'appliquent qu'aux seules équipes clubs (une par club) engagées dans la DR.

Modalités financières

Le droit d'inscription par équipe de 3 archers est fixé à 30 €uros.

Les récompenses sont à la charge des organisateurs.

Les frais de route étant variables selon la position géographique d'un club dans la Ligue et afin de permettre à tous les clubs de participer, au delà de 300 km parcourus, la Ligue prend à sa charge les kilomètres parcourus pour un véhicule par club à hauteur de 0,30 €uro par kilomètre. Les péages d'autoroutes restent à la charge du club, le kilométrage retenu étant celui donné par « viamichelin.com », en prenant l'option du trajet le plus court.

La prise en charge par la Ligue ne sera effective que si le club participe aux trois compétitions.

Pour le club de la DR qui participera au Critérium de France de Tir Nature par équipes de club, la Ligue participera financièrement conformément aux décisions du Comité Directeur de la Ligue.